



Conseil économique et social

Distr. générale
2 juillet 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Soixante-quatorzième session

Genève, 7-9 octobre 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-quatorzième session (y compris la Réunion ministérielle de haut niveau)

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève (salle XIX), le lundi 7 octobre 2013, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Suivi de la soixante-cinquième session de la CEE.
3. Travaux du Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire.
4. Stratégie pour 2014-2020.
5. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2012-2013:
 - a) Logement et marchés immobiliers durables;
 - b) Développement urbain durable;
 - c) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire;
 - d) Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire.
6. Réunion ministérielle de 2013:
 - a) Ouverture de la Réunion et adoption de l'ordre du jour;
 - b) Examen des progrès accomplis et des problèmes futurs en matière de logement et d'aménagement du territoire dans les États membres de la CEE;
 - c) Adoption de la stratégie pour 2014-2020;
 - d) Clôture de la Réunion ministérielle.
7. Résultats de la Réunion ministérielle.

8. Programme de travail pour 2014-2015.
9. Activités menées par plusieurs divisions et plusieurs institutions.
10. Questions diverses.
11. Élection du Bureau.
12. Clôture de la session et adoption du rapport.

II. Annotations

Lundi 7 octobre

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire est fondé sur les décisions prises par le Comité à sa soixante-treizième session (ECE/HBP/170) et sur les progrès accomplis depuis lors dans la mise en œuvre du programme de travail 2012-2013 (ECE/HBP/2011/1). L'ordre du jour provisoire a été arrêté par le Bureau du Comité à sa réunion du 19 février 2013; il est présenté au Comité pour adoption¹.

2. Suivi de la soixante-cinquième session de la CEE

Le Comité sera informé des résultats de la soixante-cinquième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE)² utiles pour ses travaux, y compris le résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE. Il sera invité à tenir compte de ces informations lorsqu'il approuvera son programme de travail pour 2014-2015 (point 8 de l'ordre du jour provisoire).

3. Travaux du Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Le Président du Bureau du Comité rendra compte des travaux du Bureau, ainsi que des principales décisions prises depuis la soixante-treizième session du Comité (ECE/HBP/2013/1).

Le Comité souhaitera peut-être prendre note de cette information.

4. Stratégie pour 2014-2020

À sa soixante-treizième session, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a décidé d'élaborer une Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 et de la présenter à la

¹ À sa soixante-treizième session, en septembre 2012, le Comité a approuvé le contenu de l'ordre du jour provisoire annoté de la Réunion ministérielle, qui fait l'objet du point 6 du présent ordre du jour. Pour de plus amples informations, voir le paragraphe 29 du rapport de la soixante-treizième session du Comité (ECE/HBP/170) à l'adresse suivante: http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2012/ece_hbp_170.e.pdf.

² La Commission tient des sessions biennales. Sa soixante-cinquième session s'est tenue du 9 au 11 avril 2013.

Réunion ministérielle en 2013 pour adoption. Le Comité a approuvé un plan détaillé relatif à l'élaboration plus poussée du document présenté à la soixante-treizième session. En particulier, le Comité a demandé au secrétariat d'envoyer un questionnaire aux États membres et aux autres parties prenantes et, sur la base des réponses, d'établir un rapport concernant les «Difficultés et priorités en matière de logement et d'aménagement du territoire dans la région de la CEE» (ECE/HBP/2013/2). Il a chargé le Bureau de mettre au point la version définitive de la Stratégie³. Le Comité a tenu une réunion préparatoire les 21 et 22 mai à Genève afin de mettre la dernière main au projet de stratégie (ECE/HBP/2013/3).

Le rapport intitulé «Difficultés et priorités en matière de logement et d'aménagement du territoire dans la région de la CEE» (ECE/HBP/2013/2), le résultat de la réunion préparatoire (note informelle 1) et la version définitive du projet de stratégie (ECE/HBP/2013/3) seront présentés au Comité. Celui-ci tiendra compte de ces documents lors de l'examen des résultats de la Réunion ministérielle (point 7 de l'ordre du jour provisoire) et de son Programme de travail pour la période 2014-2015 (point 8 de l'ordre du jour provisoire).

5. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2012-2013

Le Comité examinera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2012-2013 arrêté à sa soixante-douzième session (ECE/HBP/2011/1)⁴.

a) Logement et marchés immobiliers durables⁵

Logement durable

Le Comité sera saisi d'informations relatives à l'élaboration d'une convention-cadre sur le logement durable⁶.

En outre, il sera informé de l'état d'avancement des ateliers de formation nationaux et régionaux sur l'efficacité énergétique dans le secteur du logement et les logements abordables en Albanie, en Arménie et au Kirghizistan. Les délégations des États membres seront invitées à faire savoir au Comité si elles seraient intéressées par l'organisation d'ateliers de formation dans leur pays.

³ Pour plus d'informations, voir le paragraphe 24 du rapport de la soixante-treizième session du Comité (ECE/HBP/170), disponible à l'adresse suivante: http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2012/ece_hbp_170.e.pdf.

⁴ À sa soixante-treizième session, le Comité a décidé de modifier les intitulés des éléments de son programme de travail et ces modifications doivent se retrouver dans les documents de sa soixante-quatorzième session. Voir les paragraphes 31 et 32 du rapport de la soixante-treizième session du Comité (ECE/HBP/170) à l'adresse suivante: http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2012/ece_hbp_170.e.pdf.

⁵ Auparavant dénommée «Modernisation et gestion du logement».

⁶ En attente de la décision du Comité exécutif de la CEE (EXCOM). À sa soixante-treizième session, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a demandé au Comité exécutif d'approuver l'établissement d'un Comité intergouvernemental de négociation afin d'entamer des négociations concernant une convention-cadre sur le logement durable. Voir le paragraphe 18 du rapport de la soixante-treizième session du Comité (ECE/HBP/170) à l'adresse suivante: http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2012/ece_hbp_170.e.pdf.

Dans ce contexte, le Comité sera informé aussi de l'état d'avancement de l'élaboration du plan national d'action concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel en Géorgie. Le plan sera fondé sur les recommandations du Plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE (ECE/HBP/164). Les délégations intéressées par l'élaboration d'un plan national d'action pour leur pays seront invitées à en informer le Comité.

Afin de continuer à fournir aux États membres de la CEE des conseils pratiques utiles et de qualité concernant l'efficacité énergétique, malgré ses ressources financières limitées, le secrétariat met actuellement en place un réseau informel d'experts de la CEE sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Le Comité sera informé des objectifs de ce réseau informel et invité à désigner des experts.

À sa soixante-treizième session, le Comité a approuvé l'élaboration d'une publication portant sur les bonnes pratiques concernant l'efficacité énergétique des logements dans la région de la CEE et a approuvé une note de réflexion contenant un aperçu de cette publication⁷. Cette dernière a été élaborée conjointement avec ONU-Habitat et la municipalité de Vienne (Autriche). Un groupe d'experts créé pour examiner le projet s'est réuni les 26 et 27 février à Vienne. L'état d'avancement de la publication sera présenté au Comité (note informelle 2).

Un débat aura lieu sur le thème de l'efficacité énergétique dans le logement (note informelle 3). Deux intervenants exposeront les principales difficultés et perspectives en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles d'habitation collectifs dans les pays en transition.

Le Comité est invité à examiner des questions urgentes liées à la réalisation de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement. Sur la base de l'information présentée, le Comité sera invité à faire des recommandations concernant de futures activités dans ce domaine du programme.

Marchés immobiliers

Selon les directives de la CEE (ECE/EX/2/Rev.1), le travail des groupes consultatifs et leur renouvellement seront décidés tous les deux ans par l'organe dont ils relèvent. Le mandat du Groupe consultatif du marché immobilier a été prolongé par le Comité à sa soixante-douzième session, en 2011⁸. Le Comité sera invité à évaluer le travail accompli par le Groupe pendant l'exercice biennal écoulé et à décider s'il convient de proroger son mandat de deux années supplémentaires.

Afin de faciliter cette décision, le Président du Groupe consultatif présentera un rapport sur les activités menées et les résultats obtenus par le Groupe depuis la soixante-douzième session, notamment les tables rondes, les séminaires, les publications et autres initiatives (ECE/HBP/2013/4). Il présentera également le projet de mandat du Groupe consultatif au Comité pour approbation (ECE/HBP/2013/5).

Le Président du Groupe consultatif présentera aussi au Comité une proposition de programme de travail pour 2014-2015 (ECE/HBP/2013/6).

⁷ L'aperçu a été présenté à la soixante-treizième session en tant que note informelle 7 et peut être consulté sur le site web de la CEE à l'adresse suivante: http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/sessions/docs2012/informal_notice_7.pdf. Le document a été approuvé par le Comité. Voir le paragraphe 61 du rapport de la soixante-treizième session du Comité (ECE/HBP/170) à l'adresse suivante: http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2012/ece_hbp_170.e.pdf.

⁸ Pour plus d'informations, voir le paragraphe 62 du rapport de la session (ECE/HBP/167) à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2011/ece.hbp.167.e.pdf>.

En outre, le Comité sera saisi pour approbation d'un aperçu de l'étude visant à rendre le marché immobilier plus écologique (note informelle 4). Le Comité a approuvé la proposition d'entreprendre cette étude à sa soixante-treizième session.

Le Comité sera également saisi du texte final de l'étude sur les biens immobiliers et l'évaluation des risques des produits financiers adossés au marché de l'immobilier (note informelle 5).

Le Comité souhaitera peut-être:

- i) Recommander au Comité exécutif de la CEE (EXCOM) de prolonger le mandat du Groupe consultatif du marché immobilier pour le prochain exercice biennal;
- ii) Approuver le mandat du Groupe consultatif⁹, ainsi que son programme de travail pour la période 2014-2015;
- iii) Approuver l'aperçu de l'étude visant à rendre le marché immobilier plus écologique;
- iv) Approuver le texte final de l'étude sur les biens immobiliers et l'évaluation des risques des produits financiers adossés au marché immobilier;
- v) Faire des suggestions et donner des conseils concernant les futures activités du Groupe consultatif.

b) Développement urbain durable¹⁰

Un débat se tiendra au titre de ce point sur le thème¹¹ du vieillissement et de l'accessibilité dans les villes (note informelle 6). Deux intervenants feront des exposés sur les tendances démographiques actuelles et futures dans l'ensemble de la région européenne. Le débat mettra l'accent sur l'évolution des besoins d'une société vieillissante et sur la manière dont ce phénomène affectera la demande de logements et l'accès aux infrastructures urbaines. Il sera animé par un modérateur. Un résumé de la discussion contenant des recommandations sera présenté au Comité pour adoption.

c) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire¹²

Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers rendra compte des activités et des ateliers organisés depuis la précédente session du Comité (ECE/HBP/2013/7), notamment du résultat de la huitième session du Groupe, qui s'est tenue le 18 mars 2013 (ECE/HBP/WP.7/2013/6).

Le Président du Groupe de travail présentera le projet d'étude comparative des systèmes d'administration des biens fonciers (note informelle 7) qui a été approuvé par le Groupe à sa huitième session. Le Comité est invité à approuver le projet de publication.

S'appuyant sur les progrès accomplis par le Groupe de travail, le Comité souhaitera peut-être faire des suggestions et donner des conseils concernant les activités futures.

⁹ S'il est approuvé par le Comité, ce document sera soumis à l'approbation du Comité exécutif de la CEE.

¹⁰ Auparavant dénommée «Performance environnementale en milieu urbain».

¹¹ Suite aux recommandations des États membres d'inclure des débats thématiques dans les sessions du Comité. Pour davantage d'informations, voir le rapport sur les résultats de l'étude concernant les difficultés et les priorités en matière de logement et d'aménagement du territoire dans la région de la CEE (ECE/HBP/2013/2).

¹² Auparavant dénommée «Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers».

d) Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire¹³

À sa soixante-treizième session, le Comité est convenu des grandes lignes d'une étude visant à examiner la méthode utilisée pour réaliser les monographies nationales et a demandé au secrétariat d'élaborer pour la présente session un projet d'étude, y compris des directives concernant l'élaboration des monographies. Le Comité sera informé des principaux résultats de l'examen et sera saisi du projet d'étude (ECE/HBP/2013/8) pour approbation.

Le Comité sera tenu informé de l'état d'avancement des monographies nationales sur le secteur du logement et de l'aménagement du territoire, en particulier des éléments suivants:

- i) État d'avancement de la monographie nationale sur le logement et l'aménagement du territoire de l'Ukraine (ECE/HPB/293);
- ii) Mesures prises pour élaborer la monographie de la République de Moldova;
- iii) Mesures prises pour élaborer la monographie de la Fédération de Russie;
- iv) Demande de monographie présentée par la Croatie;
- v) Demande de monographie présentée par le Kazakhstan.

Les délégations du Kirghizistan et du Tadjikistan rendront compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans leur monographie nationale (ECE/HBP/157 et ECE/HBP/163).

Les délégations de tous les États membres sont invitées à faire savoir au Comité si elles sont intéressées par la réalisation d'une monographie pour leur pays. Le Comité souhaitera peut-être:

- i) Faire des recommandations sur l'élaboration des monographies nationales en définissant de façon plus précise le mandat de la CEE à cet égard;
- ii) Débattre de l'incidence des monographies nationales dans les pays respectifs, notamment des options de suivi de leur mise en œuvre;
- iii) Approuver le projet d'étude dans lequel figurent des directives sur la méthode utilisée pour réaliser les monographies nationales;
- iv) Prendre note des informations fournies et décider des pays devant faire l'objet d'un prochain examen.

Mardi 8 octobre

6. Réunion ministérielle de 2013**a) Ouverture de la Réunion et adoption de l'ordre du jour**

Le Secrétaire exécutif de la CEE ouvrira la Réunion.

L'ordre du jour provisoire est fondé sur les décisions prises par le Comité à sa soixante-treizième session (ECE/HBP/170).

¹³ Auparavant dénommées «Monographies nationales sur le logement».

b) Examen des progrès accomplis et des problèmes futurs en matière de logement et d'aménagement du territoire dans les États membres de la CEE

Les ministres feront des exposés concernant:

- i) Les difficultés rencontrées par leur pays;
- ii) Les progrès accomplis dans les domaines du logement et de l'aménagement du territoire depuis 2000;
- iii) Les mesures prises pour conférer un caractère plus durable au logement et à l'aménagement du territoire dans leur pays.

Les exposés mettront l'accent sur les monographies pour les pays qui les ont établies. Tous les exposés seront repris dans une publication électronique concernant les examens ministériels de la situation du logement et de l'aménagement du territoire dans la région de la CEE qui sera mise en ligne sur le site Web de la CEE en tant que document informel.

La Réunion sera saisie d'informations concernant l'élaboration d'une convention-cadre sur le logement durable dans la région de la CEE¹⁴.

c) Adoption de la Stratégie pour 2014-2020

Les participants à la Réunion devraient examiner et adopter la Stratégie en matière de logement et d'aménagement du territoire pour la période 2014-2020.

d) Clôture de la Réunion ministérielle

Le Président de la Réunion présentera les résultats des débats et les diffusera sous la forme d'un résumé établi par ses soins.

La clôture de la réunion sera prononcée à 18 heures.

Mercredi 9 octobre

7. Résultats de la Réunion ministérielle

Le Comité sera invité à examiner le résultat des délibérations approfondies qui se seront tenues lors de la Réunion ministérielle. En particulier, il discutera de la mise en œuvre de la Stratégie pour 2014-2020 approuvée à la Réunion. Le Comité souhaitera peut-être envisager l'élaboration d'un plan d'action pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie et demander au Bureau d'établir un projet de plan d'action à examiner à sa soixante-quinzième session.

Le secrétariat présentera un aperçu de la publication électronique concernant les examens ministériels de la situation du logement et de l'aménagement du territoire dans la région de la CEE, dans lequel figureront les exposés ministériels (note informelle 8). Cet aperçu a été approuvé par le Bureau à sa réunion du 22 mai 2013. Le Comité sera invité à approuver à son tour cet aperçu et invitera le secrétariat à mettre la dernière main à la publication pour la soixante-quinzième session, prévue pour octobre 2014.

À sa soixante-treizième session, le Comité a demandé au secrétariat de recueillir les rapports nationaux sur la situation du logement et de l'aménagement du territoire dans les États membres en vue de leur compilation dans une même publication dans le cadre du

¹⁴ En attente d'une décision du Comité exécutif de la CEE.

suivi de la Réunion ministérielle¹⁵. Étant donné que le secrétariat a déjà recueilli des données des États membres pour une étude comparative globale portant sur l'aménagement du territoire (note informelle 7), les rapports nationaux auront pour thème le logement et le développement urbain. Les grandes lignes du projet de publication (ECE/HBP/2013/9) seront présentées au Comité. Elles ont été approuvées par le Bureau à sa réunion du 22 mai 2013. Le Comité est invité à:

- a) Envisager d'approuver les grandes lignes du projet (ECE/HBP/2013/9);
- b) Accepter d'élaborer le projet de publication pour sa soixante-quatrième session.

8. Programme de travail pour 2014-2015

Le Comité sera saisi des résultats de l'étude sur les difficultés et les priorités en matière de logement et d'aménagement du territoire dans la région de la CEE (ECE/HBP/2013/2). En particulier, les priorités seront discutées dans le contexte du programme de travail pour 2014-2015 et de la Stratégie pour 2014-2020¹⁶.

Le Comité sera saisi du projet de programme de travail pour 2014-2015 correspondant au volet logement et aménagement du territoire du sous-programme sur le logement, l'aménagement du territoire et la population (ECE/HBP/2013/10), qu'il sera invité à adopter.

Le Comité examinera son plan d'évaluation biennale pour 2014-2015 (ECE/HBP/2013/11) et la liste des publications pour 2014-2015 (ECE/HBP/2013/12). Il sera invité à adopter ces documents.

Le Comité sera informé de l'état du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains. Les délégations seront invitées à annoncer leurs contributions volontaires.

9. Activités menées par plusieurs divisions et plusieurs institutions

Le Comité sera informé d'un certain nombre d'activités entreprises en collaboration avec d'autres sous-programmes de la CEE, d'autres organismes ou programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales.

En particulier, un débat thématique sera organisé sur le thème des établissements spontanés¹⁷. Deux intervenants seront invités à faire un exposé. Les débats, animés par un modérateur, seront consacrés à un avant-projet d'étude des établissements spontanés (note informelle 9), qui pourrait être mis au point en coopération avec la Fédération internationale des géomètres (FIG). L'étude sera fondée sur les résultats de l'atelier sur les informations spatiales, l'aménagement foncier spontané, la propriété et le logement (Athènes, 13 et 14 décembre 2012), organisé par le Groupe de travail, et sera le

¹⁵ Voir le paragraphe 29 du rapport de la soixante-troisième session du Comité (ECE/HBP/170) à l'adresse suivante: http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2012/ece_hbp_170.e.pdf.

¹⁶ Si elle est approuvée par la Réunion ministérielle, la Stratégie pour 2014-2020 orientera les travaux du Comité à l'avenir et devrait être prise en considération au cours du débat sur le programme de travail pour 2014-2015.

¹⁷ Suite aux recommandations des États membres visant à inclure des débats thématiques dans les sessions du Comité. Pour plus d'informations, voir le rapport sur les résultats de l'étude sur les difficultés et les priorités en matière de logement et d'aménagement du territoire dans la région de la CEE (ECE/HBP/2013/2).

prolongement de la publication intitulée «Self-Made Cities» (ECE/HBP/155). On pourrait tenir compte aussi des résultats du séminaire du Comité sur les établissements spontanés (Genève, 23 avril 2013) au cours de l'examen de recommandations précises concernant la réalisation de l'étude. Le Comité sera invité à:

- a) Approuver l'avant-projet d'étude (note informelle 9);
- b) Proposer à d'autres partenaires intéressés de contribuer à sa finalisation;
- c) Faire des recommandations concernant sa finalisation.

D'autres organisations seront invitées à présenter leurs travaux et propositions de coopération sur divers projets, publications et manifestations concernant les économies d'énergie, l'économie verte, la préparation aux catastrophes, l'aménagement du territoire, les marchés immobiliers et autres thèmes intéressant les travaux du Comité.

Le Comité prendra note des informations présentées et sera invité à donner des conseils sur la suite de la coopération avec d'autres organisations et d'autres sous-programmes de la CEE.

10. Questions diverses

D'autres questions pourront être soulevées par les États membres au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Élection du Bureau

Le Comité devrait élire les membres du Bureau de sa soixante-quinzième session.

À la suite des délibérations du Bureau lors de sa réunion du 22 mai dernier, les participants à la session sont invités à demander au secrétariat d'établir un règlement intérieur du Comité qui serait présenté pour approbation à la soixante-quinzième session. Cette demande ferait suite à la décision A(65) – Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, qui limite la durée du mandat des membres du Bureau à quatre ans, dans le cas où le Comité n'aurait pas son propre règlement intérieur.

12. Clôture de la session et adoption du rapport

Le Président résumera les principales décisions prises par le Comité.

Le Comité sera invité à adopter son rapport sur la base d'un projet rédigé par le secrétariat.

Le Président prononcera la clôture de la session.

III. Calendrier indicatif

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Lundi 7 octobre	10 h 00-10 h 10	1	Adoption de l'ordre du jour
	10 h 10-10 h 20	2	Questions découlant de l'examen de la CEE et suivi de la soixante-cinquième session de la CEE
	10 h 20-10 h 30	3	Travaux du Bureau du Comité
	10 h 30-12 h 00	4	Stratégie pour 2014-2020
	12 h 00-13 h 00	5 a)	Logement et marchés immobiliers durables
	15 h 00-15 h 30	5 a)	(<i>suite</i>)
	15 h 30-16 h 30	5 b)	Développement urbain durable
	16 h 30-17 h 00	5 c)	Administration des biens fonciers et aménagement du territoire
	17 h 00-18 h 00	5 d)	Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire
Mardi 8 octobre	10 h 00-18 h 00	6	Réunion ministérielle 2013
	10 h 00-10 h 30	6 a)	Ouverture de la Réunion et adoption de l'ordre du jour
	10 h 30-13 h 00	6 b)	Examen des progrès accomplis et des problèmes futurs en matière de logement et d'aménagement du territoire dans les États membres de la CEE
	15 h 00-17 h 00	6 b)	(<i>suite</i>)
	17 h 00-17 h 30	6 c)	Adoption de la Stratégie pour 2014-2020
	17 h 30-18 h 00	6 d)	Clôture de la Réunion ministérielle
Mercredi 9 octobre	10 h 00-12 h 00	7	Résultats de la Réunion ministérielle
	12 h 00-13 h 00	8	Programme de travail pour 2014-2015
	15 h 00-17 h 00	9	Activités menées par plusieurs divisions et plusieurs institutions
	17 h 00-17 h 20	10	Questions diverses
	17 h 20-17 h 40	11	Élection du Bureau
	17 h 40-18 h 00	12	Clôture de la session et adoption du rapport